



OUTIL DE CALCUL POUR L'ESTIMATION DE VOTRE HAUSSE DE LOYER 2022

VOUS AVEZ LE DROIT DE REFUSER VOTRE HAUSSE DE LOYER!

1) Calculez l'indice d'augmentation 2022 sur votre loyer mensuel

+1,28 % si vous payez le chauffage (logement non chauffé)

+1,34 % si le propriétaire paye le chauffage à l'électricité

+1,91 % si le propriétaire paye le chauffage au gaz

+3,73 % si le propriétaire paye le chauffage au mazout (huile)

=

2) Additionnez la hausse des taxes municipales

Pour les montants, appelez au 311 ou, sur le Web : <https://servicesenligne2.ville.montreal.qc.ca/sel/evalweb/index>

— Taxes de 2022 _____

— Taxes de 2021 _____

÷ Différence = _____

— Nbr de logements = _____

÷ 12 mois

=

3) Additionnez la hausse des taxes scolaires

Pour les montants, appelez au 514 384-5034 ou, sur le Web : <https://tfp.cgtsim.qc.ca/asp/tfp.aspx>

— Taxes de 2021-2022 _____

— Taxes de 2020-2021 _____

÷ Différence = _____

— Nbr de logements = _____

÷ 12 mois

=

4) Calculez l'indice pour les travaux majeurs (s'il y a lieu)

Pour chaque tranche de 1 000 \$ de travaux majeurs, ajoutez 1,67 \$ par mois si les travaux concernent votre logement seulement (fenêtres, cuisine ou salle de bain refaites). Divisez le montant par le nombre de logements si les travaux concernent tout l'immeuble (briques, toiture, etc.).

=

5) Additionnez tous les montants (1+2+3+4), votre hausse =

Ce montant estime ce que le tribunal autoriserait si vous refusiez la hausse demandée par le propriétaire. Toutefois, une grosse augmentation des assurances pourrait faire varier ce montant.

=

Pour en savoir plus, contactez-nous : 514 272-9006 / locataire@clpp.info
Comité logement de la Petite Patrie